

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le dix-neuf juin à dix-neuf et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - et M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice - M. LEROUGE Christian qui donne pouvoir à Mme DUBOC Dominique - M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : Projet d'installation d'un dispositif "CNI/Passeports" au CCRIL et porté par La Trinité de Réville.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'IBTN propose d'accueillir au sein des locaux du CCRIL (Centre Communal de Ressources et d'Initiatives Locales - à La Trinité de Réville) un dispositif "CNI/Passeports". Toutefois, ce service public doit être porté par une commune pour pouvoir bénéficier de la compétence "État Civil". Lors d'une réunion sur ce projet le 03 mai dernier, Monsieur le Maire de la Trinité de Réville a accepté que sa commune se porte candidate en tant que support de ce service. Or, il semblerait que certains maires du territoire impliqué financièrement dans ce projet n'y soient finalement plus favorables alors que cette demande refusée pendant plus de 10 ans, pour obtenir ce service attendu par les habitants de ce territoire, serait désormais acceptée par la Préfecture. Par ailleurs, la délivrance des titres d'identité devant être faite par un agent d'État Civil, donc communal - une intercommunalité n'ayant pas cette compétence, cet agent serait donc recruté par la commune support, en l'occurrence La Trinité de Réville, et rémunéré via une convention de participation entre la vingtaine de communes du territoire impliqué dans ce projet. C'est pourquoi Monsieur le Maire de La Trinité de Réville a tenu à préciser que sa commune n'acceptera d'être support de ce service que si la vingtaine de communes concernées acceptent toutes de signer la convention qui acterait leur participation financière respective, au prorata de leur population DGF, car il ne souhaite pas entraîner sa commune dans une opération à risque où elle devrait supporter la quote-part financière des communes ne voulant plus participer à ce projet. Une estimation haute du coût annuel de ce projet, par habitant du territoire concerné, a été calculée : 3,045 €/habitant/an après déduction des différentes subventions de l'Etat ; soit, pour la commune de Broglie (1 072 habitants "DGF") : 3 265 €/an (estimation haute). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** par 10 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (M. PAGNIE Patrice et au nom de son mandant - Mme HARANG Vanessa) de ne pas valider ce projet d'installation d'un dispositif "CNI/Passeports" au CCRIL.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Rendu Exécutoire après le Maire, Roger BONNEVILLE.

en Préfecture
le 21 JUIN 2023

et Publication ou Notification

du

le Maire

